

Conditions de participation camp jeunesse

Droit de participation

Toutes les filles et tous les garçons des catégories W/M13 à W/M15 qui se sont qualifiés pour la finale suisse du Mille Gruyère l'année précédente, sont autorisés à participer au camp jeunesse Mille Gruyère. La fenêtre d'inscription s'ouvre tout d'abord pour le Top 10 de la finale suisse. Ensuite le masque d'inscription est ouvert à tous les qualifié/es de la finale suisse. Le nombre de places est limité et la participation se fait selon le principe « first come, first serve ».

Code de conduite Swiss Athletics

La participation au camp Mille Gruyère implique l'acceptation du [code de conduite](#) de Swiss Athletics et l'obligation d'agir en conséquence.

Protection des données

En participant au camp Mille Gruyère, la politique de protection des données est acceptée. Cela signifie notamment que les données des participants/es sont enregistrées dans la banque des données de Swiss Athletics. Les moniteurs/trices du camp ont accès aux données des participants/es qui se sont inscrits/es au camp.

Photos et vidéos

Les photos et vidéos prises dans le cadre du camp jeunesse Mille Gruyère peuvent être utilisées à des fins publicitaires sans droit à rémunération. De même, Swiss Athletics et les partenaires du camp jeunesse Mille Gruyère (actuellement Le Gruyère, Stiftung Freude herrscht, athletix.ch) ont le droit à tout moment d'utiliser les photos et les vidéos.

Responsabilité de l'organisateur / Assurance

Les organisateurs de la série Mille Gruyère (Swiss Athletics) ainsi que ceux des événements locaux, des finales régionales et de la finale suisse déclinent toute responsabilité. Toutes les assurances (par ex. responsabilité civile, accident) sont l'affaire des participants/es.